

**Donnons à nos enfants
une longueur d'avance...
dès le départ:**



Plan d'action pour les services
de garderie éducatifs
du Nouveau-Brunswick

Rapport annuel 2018-2019



**Donnons à nos enfants une longueur d'avance... dès le départ :
Plan d'action pour les services de garderie éducatifs
Rapport annuel 2018-2019**

Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance
Province of New Brunswick
PO Box 6000
Fredericton, NB E3B 5H1

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2403-9 (PDF: édition française)

12545 | 2019.11 | Printed in New Brunswick

Message du ministre

L'éducation de la petite enfance est essentielle pour aider les enfants à développer et entretenir, très tôt, l'envie d'apprendre, ce qui leur sera fort utile tout au long de leur vie. Les services de garderie éducatifs offrent des milieux d'apprentissage enrichissants où les enfants peuvent acquérir les compétences et les connaissances de base dont ils ont besoin pour pouvoir se bâtir un avenir prometteur. Afin de favoriser l'apprentissage dès l'enfance et d'établir un système d'éducation de première qualité, le gouvernement du Nouveau-Brunswick est déterminé à améliorer les services de garderie éducatifs partout dans la province.

L'année dernière, nous avons commencé à utiliser les désignations Centres de la petite enfance et Garderies éducatives en milieu familial dans l'ensemble de la province. En investissant dans ces années de base essentielles, nous pouvons donner à chaque enfant une chance égale de développer son plein potentiel. La politique de faibles frais, un élément clé de la désignation, donne l'assurance aux familles d'avoir accès à des services abordables de garderie éducatifs de haute qualité qui répondent à leurs besoins.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est fier des efforts qu'il déploie pour transformer le système des services de garderie éducatifs. Les familles peuvent ainsi se prévaloir de services de qualité pour le bien de leurs enfants tout en continuant à travailler ou en poursuivant leurs études. Le gouvernement estime qu'il s'agit là d'une étape cruciale qui favorise la croissance économique au moyen d'une participation active accrue des femmes au marché du travail. Pendant que nous continuons à surveiller l'incidence



Dominic Cardy

de ces investissements, nous constatons que de permettre aux parents d'avoir accès à des services de garde gratuits a été avantageux pour près de 1000 familles, et les chiffres continuent d'augmenter.

En plus de rendre les services de garderie plus abordables, nous avons aussi facilité la tâche des parents lorsqu'ils cherchent à trouver des établissements de services de garde en lançant le Portail de services à la petite enfance. Nous avons également appuyé les établissements désignés en offrant un soutien aux exploitants et aux éducatrices dans le but de fournir des services de garderie éducatifs de haute qualité.

En outre, l'accord fédéral-provincial d'une durée de trois ans sur l'apprentissages et la garde de jeunes enfants a été profitable, puisque cela a permis de maximiser les programmes d'éducation de la petite enfance pour réaliser des progrès significatifs en améliorant l'accessibilité, l'abordabilité, l'inclusion et la qualité des services de garderie éducatifs destinés aux enfants d'âge préscolaire.

À titre de ministre responsable de la petite enfance, c'est un privilège d'être associé à ce parcours évolutif de sorte que chaque enfant puisse recevoir la meilleure éducation possible afin de s'épanouir et profiter pleinement de sa vie. Les enfants du Nouveau-Brunswick seront ainsi perçus comme les meilleurs candidats par les employeurs ainsi que par les établissements d'enseignement postsecondaires, et ils pourront mettre leurs talents et leurs compétences au service de la société.

Introduction

Le Nouveau-Brunswick a complété avec succès la mise en œuvre provinciale des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et des Garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick au cours de la deuxième année de l'Accord Canada - Nouveau-Brunswick concernant l'apprentissage et la garde de jeunes enfants, qui vise à améliorer l'accessibilité, l'abordabilité, l'inclusion et la qualité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Cet accord fédéral-provincial de trois ans sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants engage 71 millions de dollars afin d'améliorer les services de garderie éducatifs destinés aux enfants d'âge préscolaire de la province.

Ce deuxième rapport décrivant les activités entreprises par le gouvernement provincial afin de mettre en œuvre le *Plan d'action pour les services de garderie éducatifs* durant l'exercice 2018-2019; il présente en outre les résultats du travail effectué la première année de l'Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

De la consultation à l'action

Tout au long de la conception et du déploiement du nouveau programme de désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et de Garderie en milieu familial du Nouveau-Brunswick, les exploitants, les éducateurs et les parents ont été mobilisés pour que la transformation du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants réponde aux besoins de toutes les personnes concernées. L'évaluation de la phase I de la mise en œuvre du programme a permis d'identifier les forces et de mettre en lumière des lacunes. À la suite de cette évaluation, des ajustements de programme ont été apportés pour faciliter le succès de la mise en œuvre dans les quatre coins de la province.

De plus, le Ministère a collaboré avec les exploitants de garderies éducatives en milieu familial pour élaborer un modèle de désignation adapté à leur type de service. En janvier 2019, le Ministère a commencé à accepter les demandes des exploitants des garderies éducatives en milieu familial afin d'obtenir la désignation de Garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick.

Au même moment, le Ministère a également mis sur pied six groupes de travail pour appuyer la création du premier registre des services de garderie éducatifs au Nouveau-Brunswick. Les groupes de travail étaient composés de parents et d'exploitants de garderies éducatives qui ont abordé des sujets tels que l'accès aux services, la communication entre les parents et les fournisseurs de services et la durabilité du secteur des garderies éducatives.

L'information sur le Plan d'action pour les services de garderie éducatifs demeure accessible au public de manière centralisée, dans la page :

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/amelioration_de_lapprentissage_et_de_la_garde_des_jeunes_enfants.html

Un numéro sans frais et un compte de courriel sont restés en fonction en 2018-2019 pour fournir une plateforme de renseignements et d'échanges entre les exploitants, les parents et le gouvernement pour répondre aux demandes particulières sur le plan d'action.

Le succès des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick

La désignation de *Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick* est une reconnaissance donnée par l'intermédiaire d'un processus de demande volontaire aux services de garderie éducatifs agréés qui fournissent des services aux enfants de cinq ans et moins non scolarisés. Ces Centres désignés s'engagent à offrir un accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de qualité supérieure en éliminant les obstacles se rattachant au revenu familial, à la capacité et aux besoins des enfants, à la langue ainsi qu'aux milieux minoritaires.

Pour devenir désigné, l'établissement de garderies éducatives doit satisfaire aux critères d'admissibilité suivants :

1. Être conforme aux exigences en matière d'agrément;
2. Offrir des services aux enfants d'âge préscolaire de cinq ans et moins;
3. Choisir et mettre en œuvre l'un des programmes éducatifs : *Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau-Brunswick* ou le *New Brunswick Curriculum Framework for Early Learning and Child Care – English*.

Une fois désignés, les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick sont tenus de respecter les critères suivants :

- S'engager à déployer une politique de faible coût;
- Améliorer la capacité d'offrir des services à tous les enfants, y compris les enfants ayant un handicap ou des besoins variés, par la mise en œuvre de politiques et de pratiques d'inclusion;
- Établir des plans annuels d'amélioration de la qualité et se soumettre à des évaluations annuelles de la qualité;
- S'engager à utiliser le registre provincial des garderies;
- Participer activement au perfectionnement professionnel continu;
- Travailler avec le gouvernement au partage de données;
- Mettre sur pied et maintenir un comité de parents.

Résultats

Le plan de mise en œuvre provincial s'est amorcé en septembre 2018 et terminé en mars 2019. Un des indicateurs de résultats est le nombre d'établissements ayant obtenu une désignation. La mesure de rendement du départ identifiée est la désignation de 300 nouveaux Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick d'ici le mois de mars 2020.

Au mois de mars 2019, on dénombrait 331 garderies éducatives sur une possibilité de 420 (79 %) ayant obtenu la désignation. Ainsi, la province a dépassé sa cible de 10 %, et ce, en une année au lieu de deux.

Objectif(s)	Résultat(s)	Indicateur(s)	Cible(s) d'ici la fin de l'entente	Principe(s)	Résultats en mars 2019
Accroître la qualité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en renforçant et en maintenant une main-d'œuvre hautement compétente et engagée	Établissements ayant une désignation	Pourcentage des établissements agréés ayant une désignation	60 % des premiers 300 premiers NB Early Learning Centres et 40 % des 300 premiers Centres de la petite enfance du NB francophone/6080 places dans les Centres désignés anglophones et 3800 places dans les Centres désignés francophones d'ici mars 2020	Qualité élevée	132 (82%) Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (sur une possibilité de 161) - francophone et 199 (77%) New-Brunswick Early Learning Centres (sur une possibilité de de 259) - anglophone. Pour un total de 331 Centres désignés 4149 places dans les Centres de la petite enfance du NB (francophone) et 6736 places dans les centres désignés (anglophones)

Garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick

En 2018-2019, le gouvernement provincial a travaillé avec des exploitants des garderies éducatives en milieu familial à la conception et au développement du modèle aux fins du programme de désignation relatant les réalités des milieux familiaux.

Résultats

- La mise en place des garderies éducatives en milieu familial du Nouveau Brunswick s'est amorcée en janvier 2019, pour se terminer en mars 2019.
- En mars 2019, 89 nouvelles Garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick avaient été désignées, ce qui représente un taux de participation de 55 %.
- Deux cent quatre-vingt-six (286) enfants étaient inscrits dans une Garderie éducative familiale du Nouveau-Brunswick, ce qui représente 39 % des 735 places offertes dans les garderies éducatives en milieu familial du Nouveau-Brunswick à l'échelle de la province.

Abordabilité des services de garderie éducatifs

La politique de faible coût, adoptée en 2017-2018 veille à ce que les familles ont accès à des services de garderie de qualité. Elle englobe un seuil des frais du marché, ainsi qu'une enveloppe budgétaire constituée de trois éléments : 1) subvention améliorée pour les parents 2) subvention de fonctionnement pour les nourrissons et 3) subvention pour l'amélioration de la qualité.

Politique de faible coût — Seuil des frais du marché

Le seuil des frais du marché donnera aux parents une structure de coûts prévisible et offrira aux exploitants une souplesse relative pour mieux gérer leurs frais et assurer leur pérennité, en plus d'offrir une plus grande uniformité dans la gestion des frais liés aux services de garderie entre collectivités comparables. Le tableau ci-dessous présente le seuil des frais du marché pour 2017 à 2020. Une révision du seuil est prévue en 2020.

	Grandes régions urbaines	Petites régions urbaines	Régions rurales
Nourrissons	39,00 \$	35,00 \$	34,00 \$
Précolaire	33,00 \$	29,50 \$	29,00 \$

Pour obtenir plus de renseignements sur le seuil des frais du marché, visitez la page suivante : https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/early_childhood/seuil_des_frais_du_marche.pdf.

Politique de faible coût - Enveloppes budgétaires

Il y a deux enveloppes budgétaires qui appuient la politique de faible coût. Les parents d'enfants qui fréquentent les Centres de la petite enfance et les Garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick pourront tirer parti d'une subvention améliorée destinée aux familles à faible ou moyen revenu. De plus, les garderies éducatives qui choisissent d'être agréés sont admissibles à un financement supplémentaire compensant les coûts associés au respect constant des critères et exigences du programme.

1. Subvention pour les parents

Le gouvernement provincial a instauré un programme de subvention pour parents, s'adressant spécifiquement aux parents d'enfants qui fréquentent les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick ou les Garderies éducatives familiales

du Nouveau-Brunswick. Le nouveau processus permet aussi aux parents de remplir leur formulaire de demande pour la subvention par le processus électronique, ce qui réduit de façon considérable la bureaucratie et élimine la stigmatisation liée à l'ancien processus.

Cette nouvelle subvention offre trois catégories d'aide financière :

- Les familles admissibles, dont le revenu annuel brut total de 37 500 \$ ou moins, auront accès à des services de garderie éducatifs gratuits à un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick ou à une Garderie éducative familiale du Nouveau-Brunswick, sans égard au lieu ou aux frais exigés par l'exploitant;
- Les familles admissibles, dont le revenu annuel brut de 37 500 \$ à 80 000 \$, auront accès à des services de garde subventionnés selon une échelle mobile;
- Aucune famille du Nouveau-Brunswick admissible ne paiera plus de 20 % de son revenu familial brut annuel pour couvrir les frais de garderie de son enfant de cinq (5) ans et moins qui ne fréquente pas l'école lorsque l'enfant est inscrit à un établissement désigné. Voilà qui se traduira par une aide accrue aux familles comptant plusieurs enfants de cinq ans et moins durant la période préscolaire.

Résultats

Le rapport de la Commission d'études des services de garde a indiqué que le coût des garderies éducatives constituait un obstacle pour les parents qui souhaitaient avoir accès à des services de garde abordables. Grâce aux changements de politique et aux investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, le gouvernement a eu une incidence positive sur le changement le plus positif de son plan d'action pour les services de garderies éducatifs. Non seulement les garderies éducatives sont-elles plus abordables pour un plus grand nombre de familles, mais la nouvelle désignation de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick a considérablement accru l'occupation des places désignées. La mesure de performance de départ indiquait qu'en mars 2020, les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick offriraient 6 080 places disponibles dans le secteur anglophone et 3 800 places disponibles au secteur francophone.

En mars 2019, les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick comptaient 10 885 places désignées. Ce qui surpasse la cible de 18 %. Aussi, 1 439 enfants (13 %) ont accès à la subvention pour des services de garde plus abordables. De ces parents, 850 (8 %) ont accès gratuitement aux services. De plus, et non le moindre, en comparaison avec le programme précédent de subvention pour les parents, le ministère a noté une bonification accrue des familles admissibles à recevoir cette aide financière. Il s'agit d'une augmentation de 57 %.

Objectif(s)	Résultat(s)	Indicateur(s)	Cible(s) d'ici la fin de l'entente	Principe(s)	Résultats de mars 2019
Favoriser un accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de grande qualité	Accès pour les familles à revenu faible ou moyen	Nombre d'enfants qui bénéficient d'une place subventionnée dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick	6080 places dans les NB Early Learning Centres (anglophone) d'ici mars 2020 3800 espaces dans les Centres de la petite enfance du NB (francophone) d'ici mars 2020 3 890 enfants (anglophone) et 2 430 enfants (francophone) (approx. 65 %) proviennent de familles de faible et revenu moyen (55 000 \$ et moins) fréquentent un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick	Accessible, abordable et flexible	4149 places francophones et 6736 places anglophones dans les Centres de la petite enfance du NB 413 enfants francophones et 1026 enfants anglophones reçoivent la Subvention pour parents totalisant 1439 enfants fréquentant les Centres désignés.

2. Subventions de fonctionnement et de l'amélioration de la qualité

Les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick ajouter les éducatives familiales du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un financement de fonctionnement continu dans le cadre de la désignation. Les subventions de fonctionnement

pour les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick sont de 10 \$ par nourrisson inscrit par jour et de 2,50 \$ par enfant d'âge préscolaire inscrit par jour. Les subventions de fonctionnement pour les Garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick sont de 2,50 \$ par place occupée (par des enfants de 0 à 5 ans qui ne fréquentent pas l'école) par jour.

Ces enveloppes de financement visent à appuyer les exploitants à respecter les engagements de la désignation tels que les plans d'amélioration de la qualité, la participation des parents, les politiques d'inclusion, l'acquisition d'une langue et l'identité culturelle.

Qualité des garderies éducatives

Mettre en place des possibilités de perfectionnement professionnel et de développement pour les éducatrices et éducateurs à la petite enfance

La formation des éducateurs et éducatrices est un facteur essentiel en matière de bonification de la qualité des services et pour le développement des enfants. L'offre active de formation par l'utilisation des technologies permet d'augmenter l'accès à du développement professionnel pour les éducateurs et éducatrices partout en province dans les deux langues officielles.

Deux cours en ligne de 90 heures d'introduction à l'éducation de la petite enfance, l'un en anglais et l'autre en français, ont été lancés en 2017-2018 et enchâssés dans la loi comme exigence de formation minimale depuis le 1er février 2018. Chacun comprend 30 heures de cadres de curriculum éducatif pour la petite enfance et la garde d'enfants et 60 heures de sujets divers comme le développement de l'enfant, les pratiques en matière d'inclusion, le développement du langage et la littératie, pour ne nommer que ceux là. Ceci est la formation de base requise pour les éducatrices et éducateurs à la petite enfance qui travaillent dans les garderies éducatives agréées et qui n'ont pas complété une formation collégiale d'une année en éducation à la petite enfance. Même si les éducatrices et éducateurs participent à leur formation, l'atteinte de la cible de 100 % tel que décrit dans le plan d'action des services de garderie éducatifs est influencée par le taux de roulement élevé de la main d'œuvre. ÉDPE travaille en collaboration avec les partenaires afin de trouver des pistes de solution à cet enjeu de recrutement et de rétention de la main d'œuvre.

Objectif(s)	Résultat(s)	Indicateur(s)	Cible(s) d'ici la fin de l'entente	Principe(s)	Résultats en mars 2019
Accroître la qualité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en renforçant et en maintenant une main-d'œuvre hautement compétente et engagée	Perfectionnement professionnel des éducatrices et éducateurs de la petite enfance	Pourcentage des éducatrices et éducateurs à la petite enfance dans des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick possédant une formation reconnue	100 % des éducatrices et éducateurs à la petite enfance du N.-B. dans des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick ont achevé le cours de 90 heures « Introduction à l'éducation de la petite enfance »	Qualité élevée	17,9 % (90/502) éducatrices et éducateurs des Centres de la petite enfance du N.-B. ont achevé le cours de 90 heures (francophone) 12 % (55/494) éducatrices et éducateurs des NB Early Learning Centres ont achevé le cours de 90 heures (anglophone)

Centres d'excellence

En 2018-2019, les axes de travail du Centre of Excellence (anglophone) étaient d'élaborer et offrir des possibilités de perfectionnement professionnel harmonisées avec le New Brunswick Early Learning and Child Care Curriculum Framework; et de renforcer des partenariats avec des établissements d'enseignement postsecondaires dans le réseau des New Brunswick Community Colleges et de l'University of New-Brunswick. Des communautés d'excellence de district, incluant des représentants du secteur de la petite enfance et de la garderie et des enseignants des collèges communautaires, ont été mises en œuvre dans chacun des quatre districts anglophones. Des éducatrices et éducateurs à la petite enfance, avec des formateurs au postsecondaire ont participé à Learning and Growing Together, un séminaire de trois jours sur le leadership pédagogique par la pratique réfléchi. En plus d'assister au séminaire, les participants se sont engagés à prendre part à deux communautés de pratique menées par les communautés d'excellence de leurs districts respectifs.

En 2018-2019, le Centre d'excellence (francophone) a établi un plan visant l'offre de perfectionnement professionnel et de ressources répondant aux besoins des éducatrices et éducateurs à la petite enfance en lien et en collaboration avec les trois Communautés d'excellence des districts scolaires francophones. Cette approche respecte la diversité et les besoins des différentes régions afin d'offrir du développement professionnel et bonifier la qualité des services. Chacune des communautés est représentée par divers experts du secteur dans les communautés. La stratégie de valorisation et de développement professionnel Éducatrices/Éducateurs + Savoirs = Qualité a été lancée. Cette stratégie vise à accroître la professionnalisation des professionnels des éducateurs et éducatrices en éducation à la petite enfance. Cette stratégie inclut une liste de ressources de perfectionnement professionnel a été établie pour soutenir le développement professionnel et la croissance du secteur.

Mettre en place une politique d'inclusion

En 2017-2018, ÉDPE a établi un partenariat avec l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC) afin de soutenir les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés dans la conception et la mise en œuvre de politiques d'inclusions dans chaque établissement, fondées sur la politique provinciale en la matière.

En 2018-2019, les facilitateurs d'inclusion de la petite enfance de l'ANBIC poursuivent le travail avec des exploitants de garderies éducatives pour évaluer les pratiques d'inclusion actuelles et pour mettre au point la politique d'inclusion de leur garderie éducative.

Objectif(s)	Résultat(s)	Indicateur(s)	Cible(s) d'ici la fin de l'entente	Principe(s)	Résultats en mars 2019
Favoriser un accès équitable et abordable à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité	Accès à des places de garderie inclusives pour les enfants ayant des besoins supplémentaires	Pourcentage d'établissements dotés d'une politique d'inclusion	80 % des établissements disposent d'une politique d'inclusion	Places inclusives	2.6 % (11/423) centres
		Nombre d'enfants ayant des besoins supplémentaires qui bénéficient d'une place subventionnée dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick	60 (1,5 %) des enfants inscrits à un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick ont un handicap, divers besoins ou appui additionnel	Places inclusives	133 (1,5 %) des enfants inscrits dans un Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick ont des besoins additionnels 72 (1,4 %) anglophones 61 (1,7 %) francophones

Élaborer des lignes directrices relatives au milieu d'apprentissage favorable à l'acquisition des compétences langagières et à l'identité culturelle

Le gouvernement a conclu une entente avec l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (AFPNB) dans le but de travailler avec le secteur des garderies éducatives pour recommander des lignes directrices visant à soutenir les éducatrices et éducateurs à la petite enfance afin d'intégrer des milieux d'acquisition du langage et d'apprentissage de l'identité culturelle au sein des centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick qui utilisent le Curriculum éducatif pour la petite enfance francophone du Nouveau-Brunswick. Les lignes directrices sont des outils qui permettent aux éducatrices et éducateurs d'offrir des pratiques d'enseignement éprouvées en développement langagier et identité culturelle auprès des enfants d'âge préscolaire vivant dans des communautés linguistiques minoritaires.

En 2018-2019, le comité de travail a analysé ce qui se fait dans les autres provinces en la matière, ainsi que différentes recherches et ressources pour alimenter les discussions et la production d'un manuel complet répertoriant les aspects de base, les meilleures pratiques et ressources qui mèneront à l'élaboration des lignes directrices.

Instauration des exigences des plans annuels de l'amélioration de la qualité pour les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés

En 2018-2019, le gouvernement provincial a rétabli la Subvention unique à l'amélioration de la qualité pour les garderies éducatives agréées pour les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick désignés ou aspirants. Ce fonds a été créé pour améliorer la qualité des environnements d'apprentissage intérieurs et extérieurs.

Les exploitants doivent utiliser au moins 50 % des fonds de cette subvention pour améliorer et créer des espaces de jeux extérieurs plus naturels ou faciliter l'activité à l'extérieur pour les enfants, selon les exigences des programmes *Curriculum éducatif des services de garde francophones du Nouveau Brunswick* ou du *Early Learning and Child Care Curriculum Framework* — English.

Au total, environ 2,4 millions de dollars ont été distribués à 476 établissements. Tous les établissements sont tenus de déposer un rapport auprès d'ÉDPE avant la fin du mois de septembre 2019 sur la manière dont ils ont utilisé ces fonds.

Évaluations de la qualité

L'échelle d'évaluation de l'environnement des nourrissons et des tout-petits révisée (EEENTP-R) et l'échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire révisée (EEEP-R) ont été choisies comme les outils de base pour aider les établissements à en apprendre davantage sur l'amélioration de la qualité. Les outils et processus d'amélioration de la qualité ont été mis à la disposition de 424 établissements admissibles à la désignation. De ce nombre, 411 ont choisi de se prêter au processus d'évaluation. Mille quatre-vingt-seize (1 096) locaux ont fait l'objet de l'évaluation dans les garderies éducatives participantes de sept districts scolaires, du 1^{er} avril au 21 décembre 2018.

La note provinciale moyenne de 4,63 pour les échelles EEEP et EEENTP dans les garderies éducatives évaluées est bien supérieure à la norme minimale. Soixante-treize pour cent (73 %) des évaluations se sont soldées par des résultats de 4 à 6 ou « bonne qualité » sur une échelle de sept points.

Objectif(s)	Résultat(s)	Indicateur(s)	Cible(s) d'ici la fin de l'entente	Principe(s)	Résultats en mars 2019
Accroître la qualité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en renforçant et en maintenant une main-d'œuvre hautement compétente et engagée	Qualité de la programmation pour les enfants	Pourcentage de centres ayant une désignation et qui ont un meilleur environnement d'apprentissage (selon une échelle)	90 % des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick ont amélioré d'au moins 25 % leur note pour le milieu d'apprentissage	Qualité élevée	225 Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (anglophones) ont reçu en moyenne une note de 4,84 sur une échelle de sept points.
	Qualité de la programmation pour les enfants	Pourcentage de centres ayant une désignation et qui ont un meilleur environnement d'apprentissage (selon une échelle)	90 % des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick auront des améliorations de 25 % sur leur échelle d'environnement d'apprentissage	Qualité élevée	138 Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (francophones) ont reçu en moyenne une note de 4,22 sur une échelle de sept points.

Plans d'amélioration de la qualité

Lorsqu'un établissement a obtenu la désignation et reçoit ses rapports, les propriétaires et les exploitants doivent créer un plan d'amélioration de la qualité. Ce plan leur permet d'utiliser les résultats de l'évaluation et d'autres renseignements sur le Centre désigné pour cerner les forces et les points à améliorer. Ensuite, ils peuvent collaborer avec les responsables de l'évaluation et de l'amélioration, les coordonnateurs de Centre de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et d'autres membres du personnel, au besoin, pour atteindre les objectifs de leur plan.

Accessibilité des centres de la petite enfance

Ressources en ligne pour les parents (ex. : Portail des Services à la petite enfance)

En 2018, les parents ont été encouragés à s'inscrire au nouveau portail des Services à la petite enfance, qui fait partie du registre des garderies : <https://www.nbed.nb.ca/parentportal/fr/>. Le Portail permet aux parents de chercher des garderies éducatives agréées en fonction de leur choix géographique et de leur préférence linguistique. Les parents qui accèdent à un Centre de la petite enfance du Nouveau Brunswick désigné peuvent également recourir au portail pour soumettre une demande de subvention. Au 31 mars 2019, 4 146 parents au total s'étaient inscrits au Portail des Services à la petite enfance.

Augmentation du nombre de places

Pour que les enfants et les familles aient un accès équitable à des garderies éducatives abordables et de grande qualité, l'objectif est d'assurer des places proportionnelles dans les garderies partout dans la province en augmentant l'accès aux places pour les enfants en bas âge de 10 % (200 nouvelles places); 60 % dans le secteur anglophone et 40 % dans le secteur francophone.

Objectif(s)	Résultat(s)	Indicateur(s)	Cible(s) d'ici la fin de l'entente	Principe(s)	Résultats en mars 2019
Favoriser un accès équitable et abordable à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité	Accès à des places agréées en anglais	Augmenter le nombre de places réservées aux enfants en bas âge dans les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants agréés anglophones	60 % des 200 nouvelles places pour enfants en bas âge.	Accessibilité, abordabilité et flexibilité	74 (62%) nouvelles places pour enfants en bas âge - 62% de la cible
	Accès à des places agréées en français	Augmentation du nombre de places agréées en français	40 % des 200 nouvelles places pour enfants en bas âge	Accessibilité, abordabilité et flexibilité	81 (101%) nouvelles places pour enfants en bas âge - cible atteinte
Favoriser un accès équitable et abordable à des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de grande qualité	Accès à des places agréées en milieu rural	Pourcentage de couverture par collectivité comme le décrit le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick	Portée dans cinq nouvelles collectivités (75 %) Couverture de 13 % pour les enfants en bas âge Portée dans neuf collectivités supplémentaires (75 %); portée de 48 % pour le préscolaire	Accessibilité, abordabilité et flexibilité	19 communautés sur 33 (57,5 %) ont une couverture de 13 % (ou plus) pour les enfants en bas âge. Même résultat qu'en 2017-2018 17 communautés sur 33 (51,5 %) ont une couverture de 48 % pour les enfants d'âge préscolaires. Ceci est une augmentation de 4 communautés additionnelles comparativement à 2017-2018.

Compte rendu financier

En 2018-2019, la contribution fédérale en vertu de l'accord bilatéral totalisait 13 626 060,00 \$. Voici les détails :

Initiatives	2018-2019
Désignation de Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick et conseils consultatifs de parents	9 239 928,00 \$
Centres d'excellence	1 400 000,00 \$
Subvention à l'amélioration de la qualité des services de garderie éducatifs	2 299 820,00 \$
Lignes directrices pour la création de milieu d'apprentissage favorisant l'acquisition des compétences langagières et l'identité culturelle	100 000,00 \$
Ressource en ligne à l'intention des parents (p. ex., registre des garderies)	100 000,00 \$
Coûts administratifs (personnel, production de rapports, évaluation, etc.)	486 312,00 \$
TOTAL	13 626 060,00 \$

Prochaines étapes

Évaluations de la qualité

Des évaluations de la qualité de référence seront effectuées dans l'ensemble des garderies éducatives agréées en 2018-2019. En 2019-2020, les évaluations EEEP-R et EEENTP seront menées dans les Centres de la petite enfance du Nouveau Brunswick désignés seulement. Cette démarche permettra d'obtenir des données comparatives, de façon à illustrer l'amélioration de la qualité dans différents centres, ce qui servira à appuyer leur plan d'amélioration continue de la qualité selon l'entente d'agrément. Ces évaluations serviront aussi à des fins informatives sur la cible provinciale prévoyant que 90 % des Centres de la petite enfance du Nouveau Brunswick amélioreront d'au moins 25 % leur note quant au milieu d'apprentissage d'ici mars 2020.

Les évaluations de la qualité des Garderies éducatives familiales du Nouveau-Brunswick s'amorceront en janvier 2020 et utiliseront le système Home Child Care Assessment for Quality Improvement (HCCAQI), mis sur pied par la Ville de Toronto et adapté pour le Nouveau-Brunswick.

Accessibilité des centres de la petite enfance

Politique d'inclusion dans les centres de la petite enfance du N.-B.

Tous les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick auront mis en œuvre de leur politique d'inclusion, avec l'appui continu de l'Association du Nouveau Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC) d'ici mars 2020.

Possibilités de perfectionnement professionnel et de développement pour les éducatrices et éducateurs à la petite enfance

En 2019-2020, dans le contexte du perfectionnement professionnel et du développement, le Ministère travaillera principalement à soutenir l'ensemble des éducatrices et éducateurs (francophones et anglophones) sans formation postsecondaire en petite enfance travaillant dans les Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick auprès des enfants de 5 ans et moins, en vue dans leur achèvement du cours en ligne de 90 heures Introduction à l'éducation de la petite enfance. Une politique ministérielle est en cours d'élaboration ; elle obligera tous les éducateurs de la petite enfance travaillant avec des enfants de moins de 5 ans à participer à un minimum de 30 heures d'activités d'apprentissage et de développement professionnels sur une période de trois ans.

En 2019-2020, le Centre of Excellence (anglophone) a établi un partenariat avec l'UNB Early Childhood Centre pour la mise sur pied et la fourniture d'ateliers axés sur la documentation pédagogique dans chaque district scolaire, à l'automne 2019. Une série de capsules visuelles présentant des espaces de jeux intérieurs et extérieurs de centres de la petite enfance de chacun des districts scolaires sera lancée à l'automne 2019.

En 2019-2020, le Centre d'excellence (francophone) continuera de travailler avec les comités d'excellence dans les districts scolaires francophones pour offrir activement un perfectionnement professionnel aux éducatrices et éducateurs des Centres de la petite enfance du Nouveau-Brunswick. L'objectif est d'offrir suffisamment de possibilités de formation dans différentes formes au sein des régions, de sorte que les éducatrices et éducateurs puissent recevoir au moins 10 heures de formation.